

845.99

B 66509

Ébats des Communes

PREMIERE SESSION—DIXIÈME PARLEMENT

ORGANISATION PROVINCIALE DU NORD-OUEST

DISCOURS

DE

M. HENRI BOURASSA, M.P.

(TRADUIT DE L'ANGLAIS)

OTTAWA, MARDI, 28 MARS 1905

LB

2535

B 61

F

FS

M. HENRI BOURASSA (Labelle) : Le projet de loi qui nous est soumis est, à mon avis, le plus important de tous ceux qui ont appelé l'attention du Parlement depuis l'avènement de la Confédération. En prenant la parole pour en discuter certains aspects, je seus tout le poids de la responsabilité qui m'incombe, tant au point de vue du vote que je serai appelé à donner que des opinions que je vais maintenant exprimer. En écoutant le discours très remarquable que le premier ministre a prononcé, il y a environ un mois, à l'appui de cette mesure législative, une parole m'a particulièrement frappé et s'est incrustée dans ma mémoire. Après avoir fait une analyse du régime constitutionnel que ces territoires ont subi depuis leur entrée dans la Confédération, l'honorable ministre ajouta : " Et le temps est venu où nous devons imprimer à ces territoires le sceau de la nationalité canadienne." Cette pensée a pénétré jusqu'au fond de mon esprit, et c'est celle qui m'inspirera au cours de ce débat.

Nous parlons aujourd'hui au milieu du tumulte des passions et des préjugés. Parmi ceux qui ont donné le signal de cette agitation il s'en trouve peut-être qui sont sincères ; mais les autres n'ont assurément d'autre but que d'imposer silence à l'opinion saine du pays afin d'escamoter la faveur populaire. Ai-je tort de croire que la tourmente qui bouleverse le Canada depuis un mois a fait oublier à un nombre trop grand de citoyens et représentants du peuple le devoir important qu'ils ont à remplir et les conséquences ultimes de l'accomplissement de ce devoir ? N'oublions pas que d'ici à cinquante ou cent ans, la moitié peut-

être de la nation canadienne habitera les vastes régions auxquelles nous sommes appelés à donner une constitution. Si nous avons le moindre souci de ce que doit être l'avenir de notre patrie commune, nous devons veiller avec un soin tout particulier à la rédaction de chacun des articles de cette loi ainsi qu'à la nature des commentaires par lesquels nous en déterminons la portée.

Je ne me propose pas de discuter aujourd'hui ni même de considérer les nombreuses dispositions de cette loi qui ne se rapportent pas à l'instruction publique. Néanmoins, je dirai en passant que j'approuve sans réserve la politique du Gouvernement au sujet du domaine public. Partant toujours du principe que je viens de poser, de la nécessité d'imprimer à ces territoires un caractère nettement national, je crois que c'est le devoir du Gouvernement fédéral de se réserver le droit et le pouvoir de faire les lois qui déterminent l'aliénation de ces terres où devra vivre et grandir la moitié de la population du Canada. Sans doute, les hommes qui gouvernent aujourd'hui les territoires du Nord-Ouest sont animés d'un esprit public et d'un patriotisme qui m'inspirent la plus grande confiance ; mais le moment n'est pas éloigné où ils seront impuissants à résister au flot pressant de l'immigration. Ces régions se peuplent rapidement d'une population nouvelle à qui l'unité canadienne n'inspire encore aucun intérêt. Ces nouveaux venus n'ont pas de racine dans le sol canadien ; ils n'ont aucune part au patriotisme historique du Canada ; et rien ne les empêchera, peut-être, d'imposer un jour des lois néfastes aux gouvernements de ces territoires. J'affirme